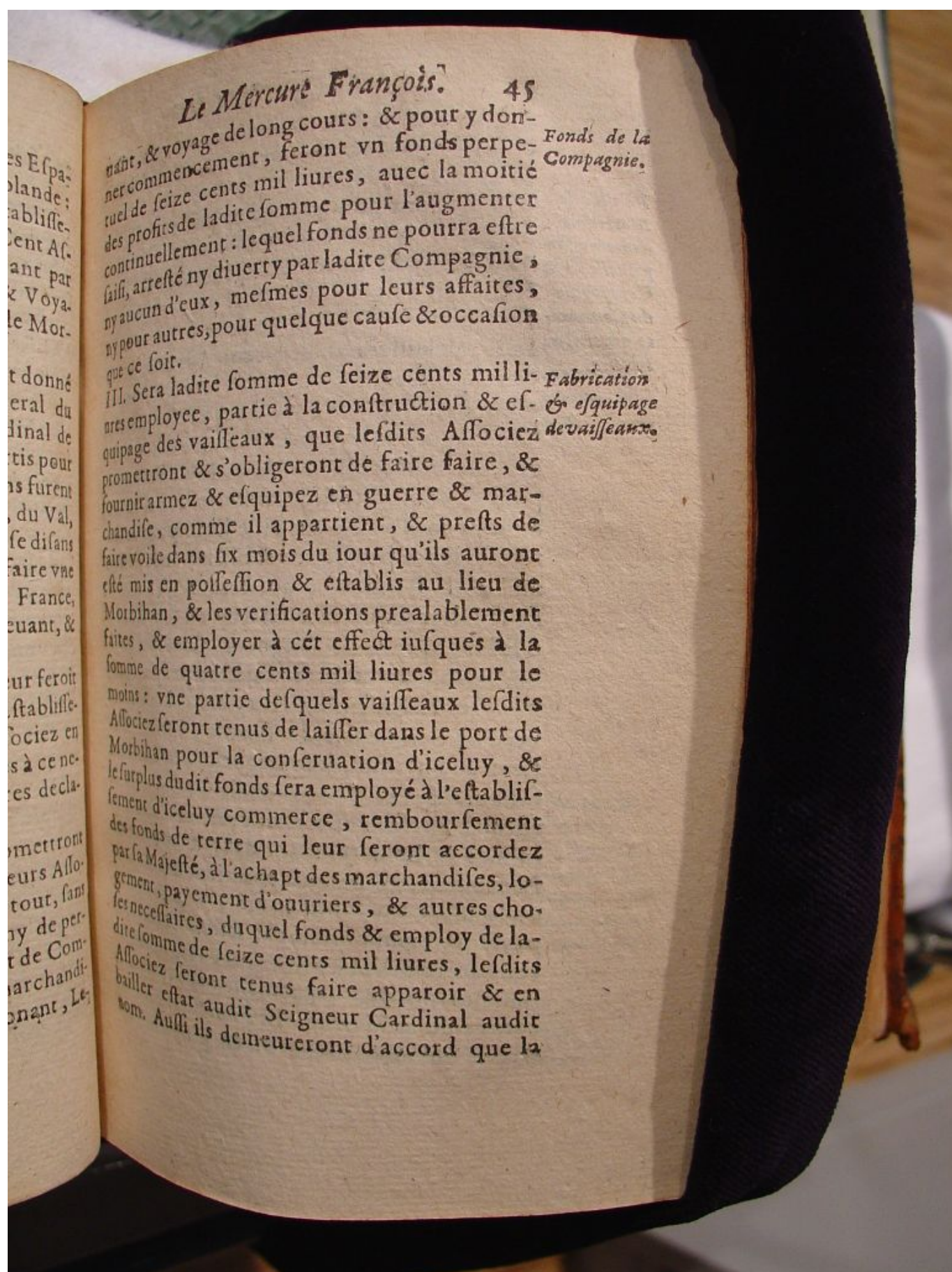
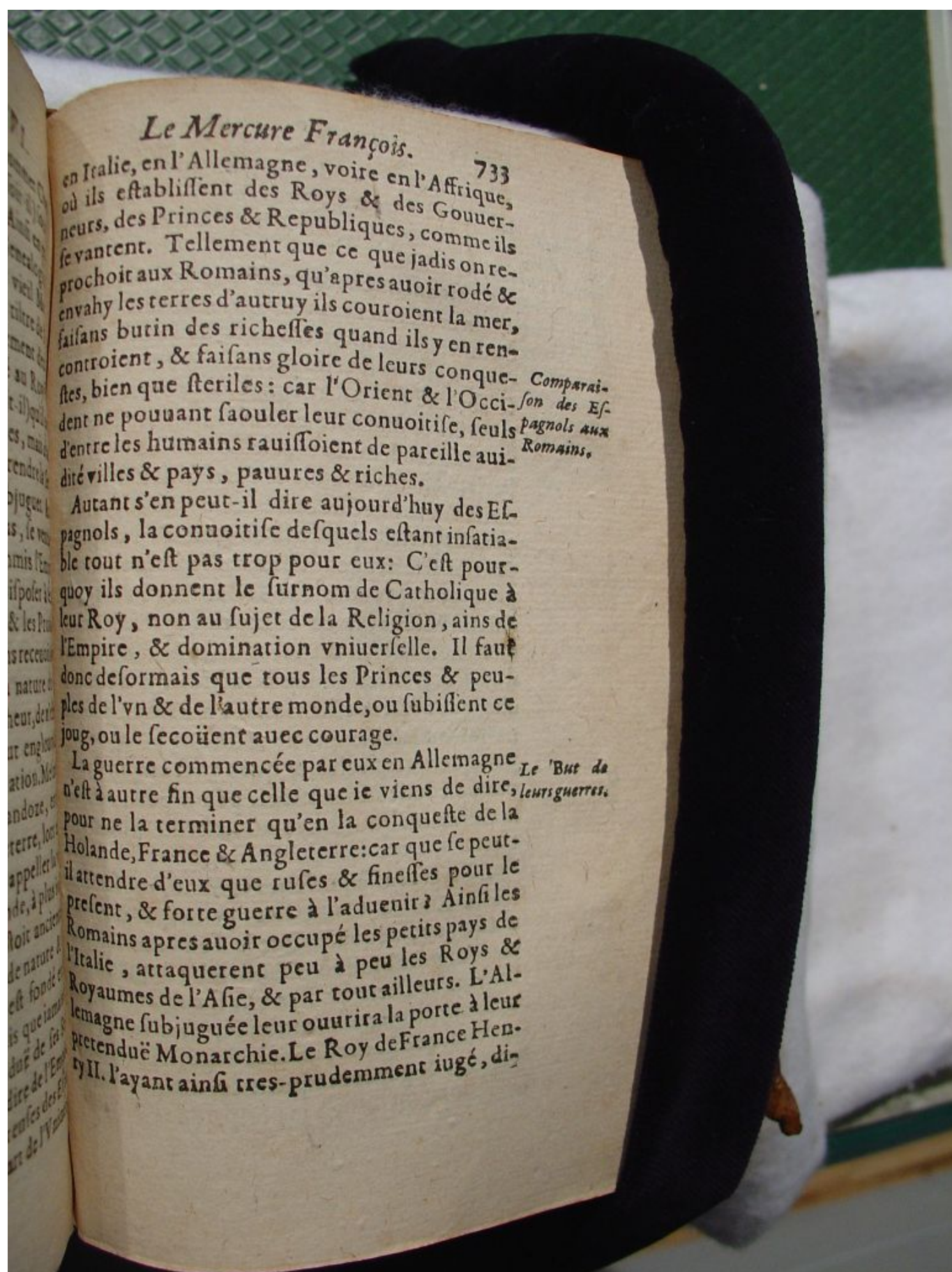


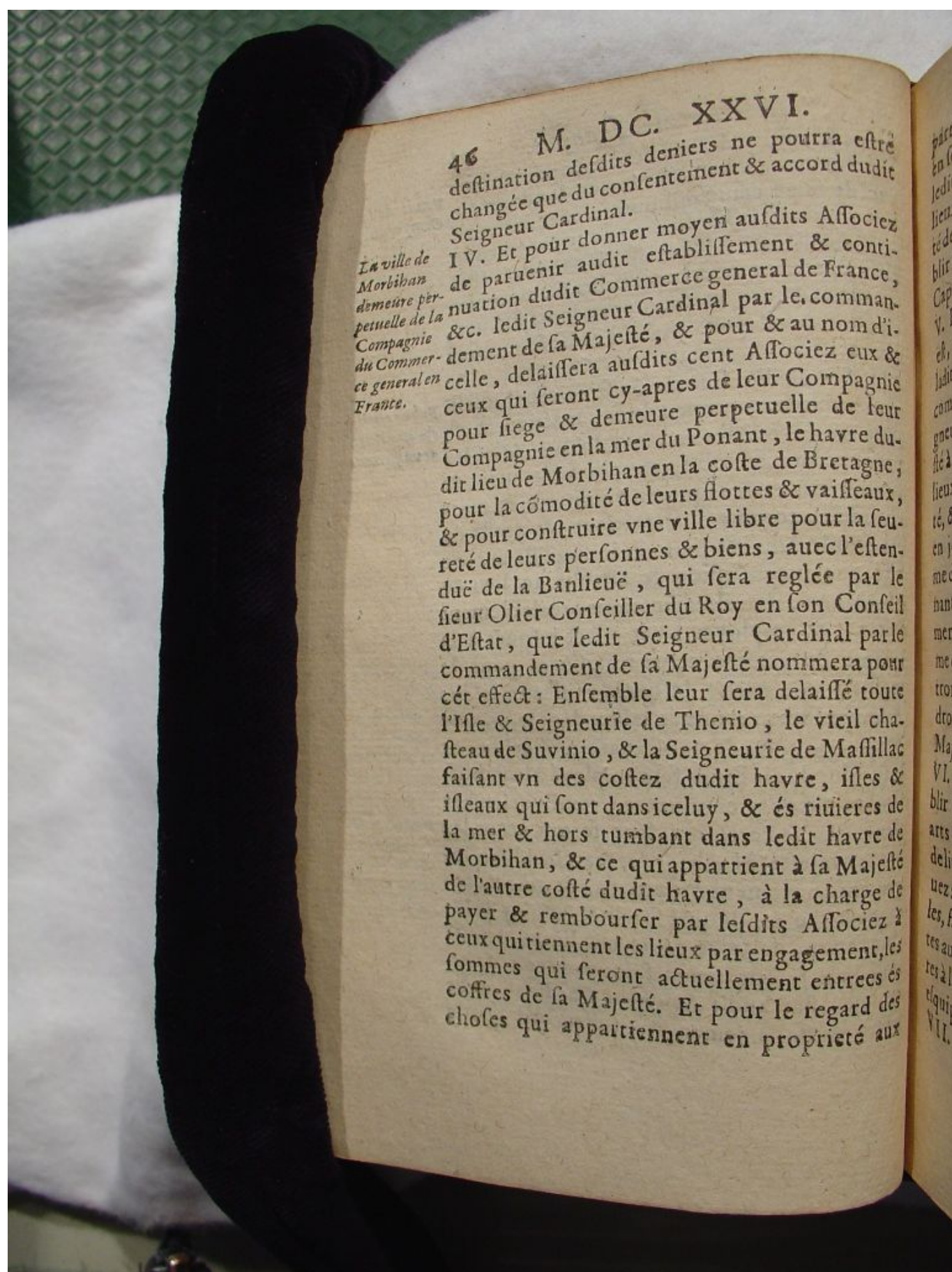
1626_045.jpg



1626_733.jpg



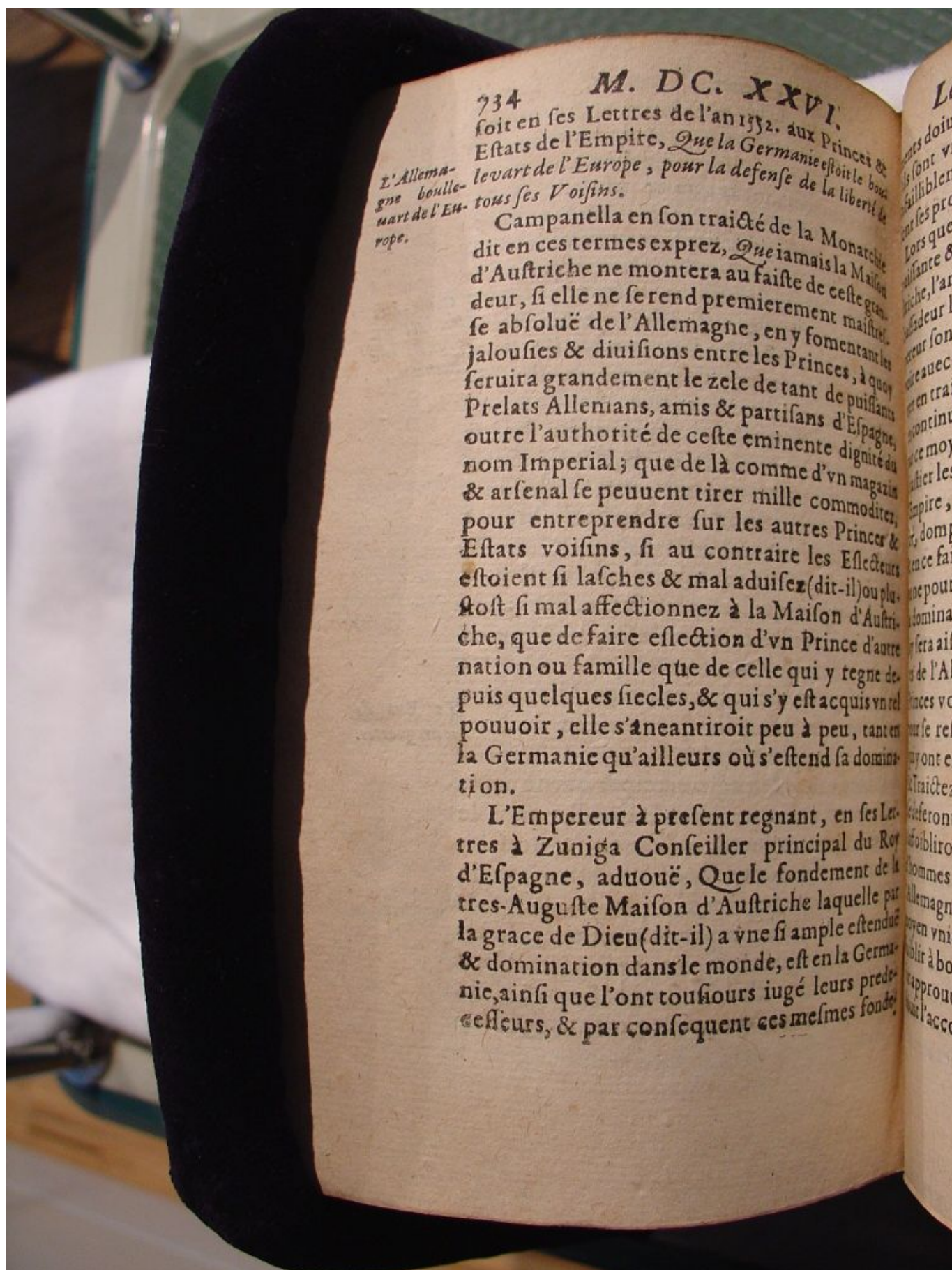
1626_046.jpg



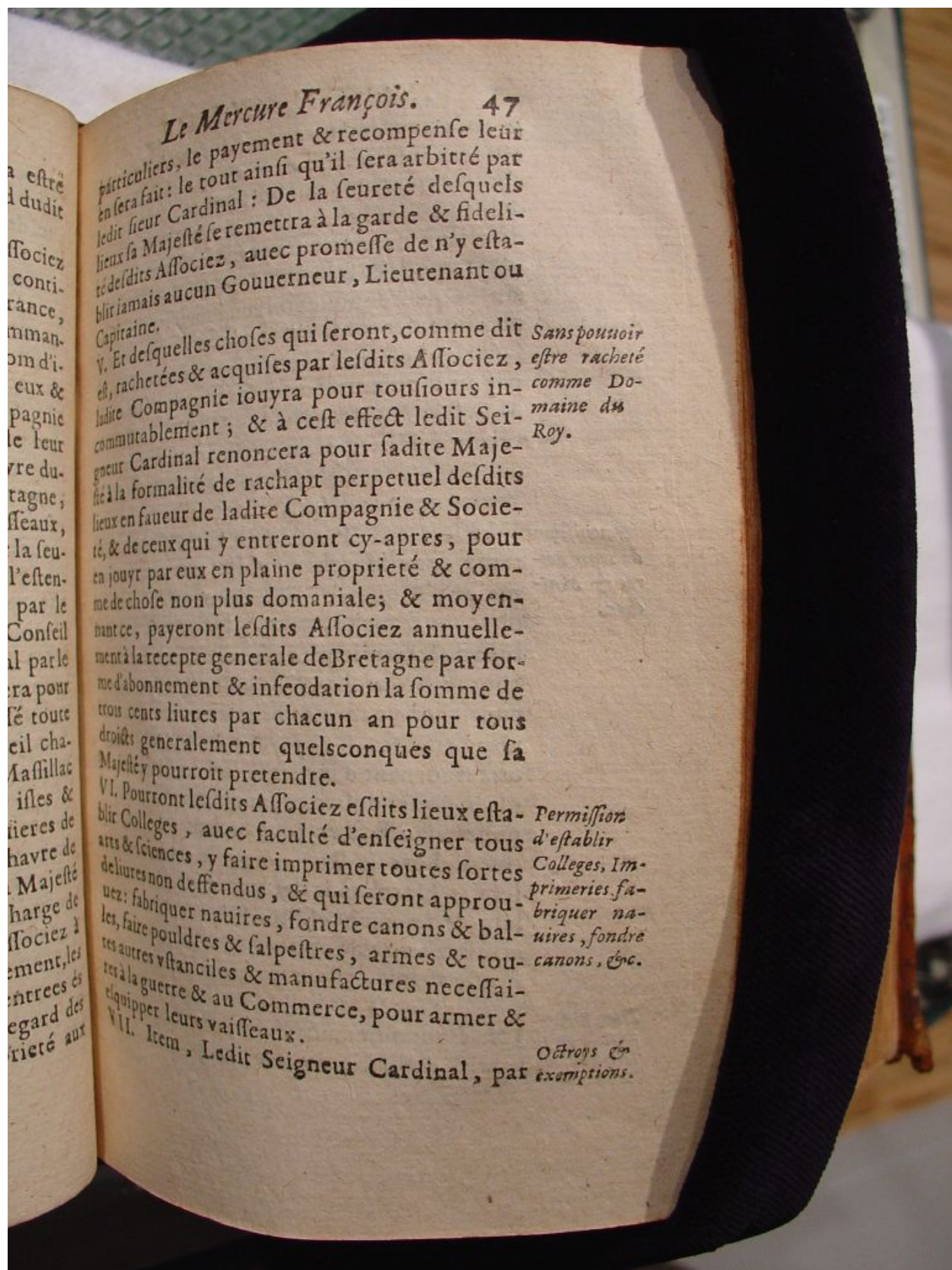
*La ville de
Morbihan
demeure per-
petuelle de la
Compagnie
du Commer-
ce general en
France.*

46 M. DC. XXVI.
destination desdits deniers ne pourra estre
changée que du consentement & accord dudit
Seigneur Cardinal.
IV. Et pour donner moyen ausdits Associez
de paruenir audit establissement & conti-
nuation dudit Commerce general de France,
&c. ledit Seigneur Cardinal par le. comman-
dement de sa Majesté, & pour & au nom d'i-
celle, delaissera ausdits cent Associez eux &
ceux qui seront cy-apres de leur Compagnie
pour siege & demeure perpetuelle de leur
Compagnie en la mer du Ponant, le havre du-
dit lieu de Morbihan en la coste de Bretagne,
pour la comodité de leurs flottes & vaisseaux,
& pour construire vne ville libre pour la seu-
reté de leurs personnes & biens, avec l'esten-
duë de la Banlieuë, qui sera reglée par le
sieur Olier Conseiller du Roy en son Conseil
d'Estat, que ledit Seigneur Cardinal par le
commandement de sa Majesté nommera pour
cét effect: Ensemble leur sera delaisné toute
l'Isle & Seigneurie de Thenio, le vieil cha-
steau de Suvinio, & la Seigneurie de Massillac
faisant vn des costez dudit havre, isles &
isleaux qui sont dans iceluy, & és riuieres de
la mer & hors rumbant dans ledit havre de
Morbihan, & ce qui appartient à sa Majesté
de l'autre costé dudit havre, à la charge de
payer & rembourser par lesdits Associez à
ceux qui tiennent les lieux par engagement, les
sommes qui seront actuellement entrees es
coffres de sa Majesté. Et pour le regard des
choses qui appartiennent en propriété aux

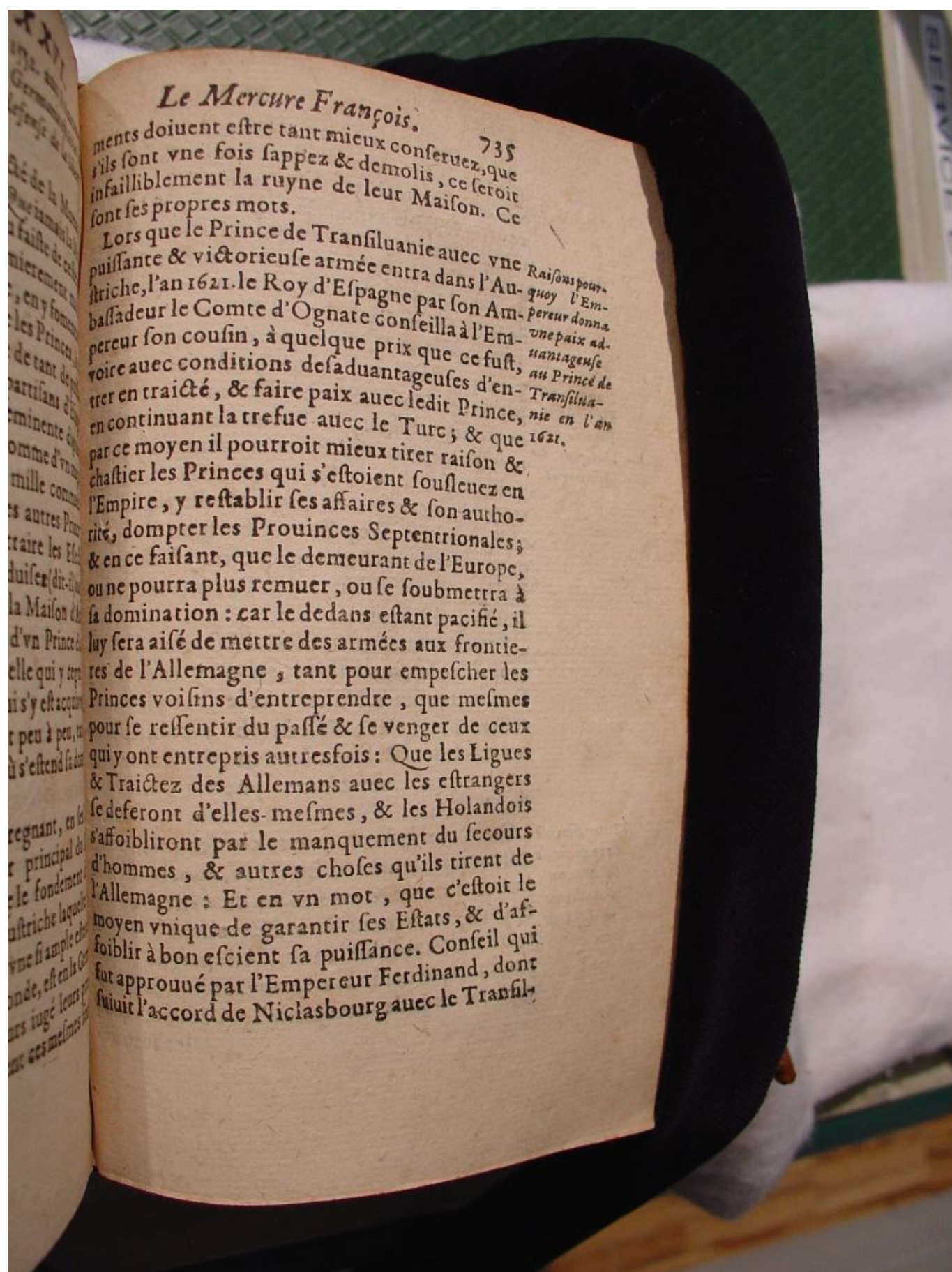
1626_734.jpg



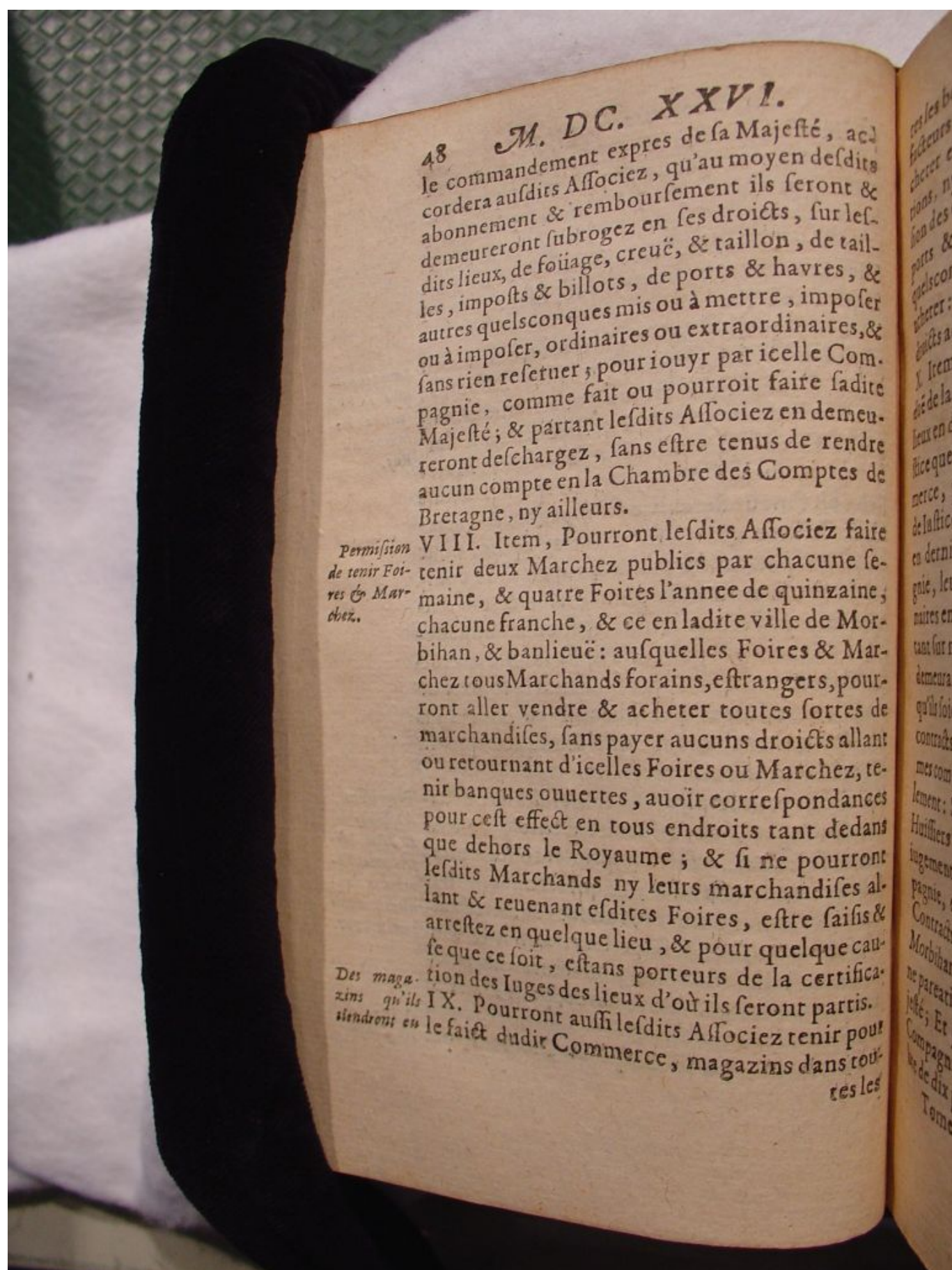
1626_047.jpg



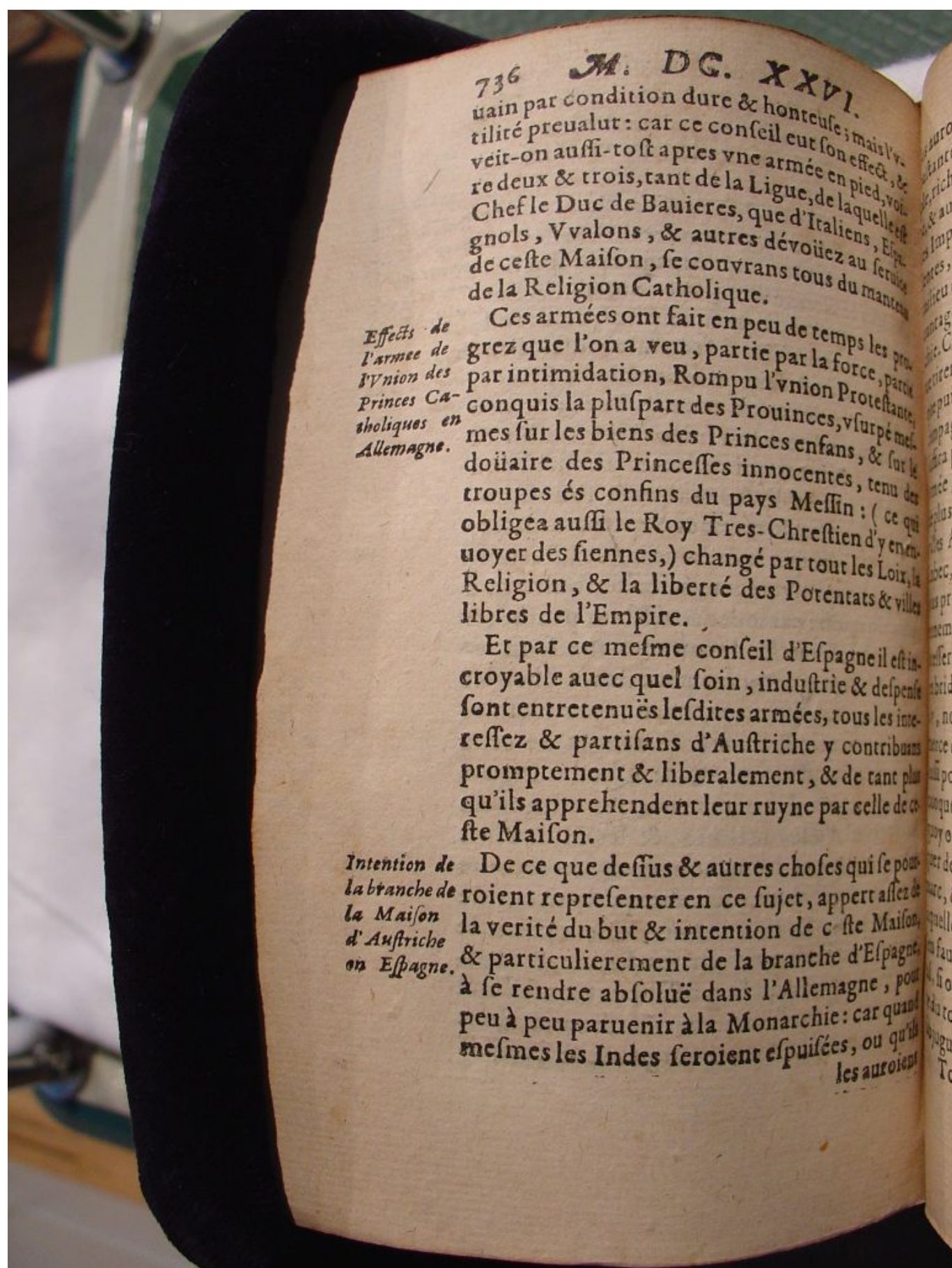
1626_735.jpg



1626_048.jpg



1626_736.jpg



736 M. DC. XXVI.

uain par condition dure & honteuse; mais l'v-
tilité preualut: car ce conseil eut son effect, &
veit-on aussi-tost apres vne armée en pied, voi-
re deux & trois, tant de la Ligue, de laquelle est
Chef le Duc de Bauieres, que d'Italiens, Espa-
gnols, Vvalons, & autres devoiez au service
de ceste Maison, se conuans tous du maintien
de la Religion Catholique.

*Effets de
l'armee de
l'Union des
Princes Ca-
tholiques en
Allemagne.*

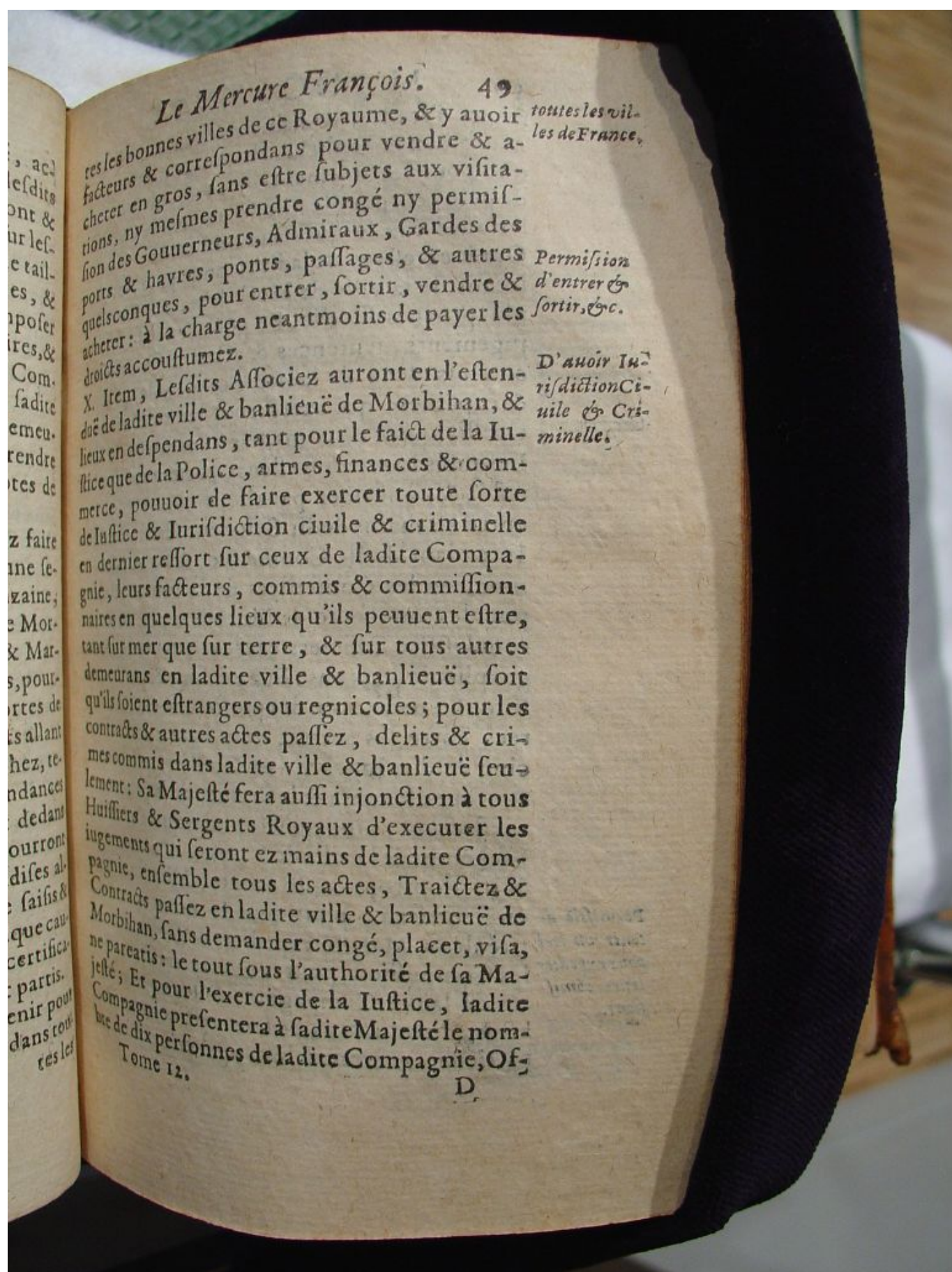
Ces armées ont fait en peu de temps les pro-
grez que l'on a veu, partie par la force, partie
par intimidation, Rompu l'vion Protestante,
conquis la pluspart des Prouinces, vsurpé mel-
mes sur les biens des Princes enfans, & sur le
doüaire des Princesses innocentes, tenu des
troupes és confins du pays Messin: (ce qui
obligea aussi le Roy Tres-Chrestien d'y enen-
uoyer des siennes,) changé par tout les Loix, la
Religion, & la liberté des Potentats & villes
libres de l'Empire.

Et par ce mesme conseil d'Espagne il est in-
croyable avec quel soin, industrie & despen-
se sont entretenues lesdites armées, tous les inte-
ressez & partisans d'Autriche y contribuant
promptement & liberalement, & de tant plus
qu'ils apprehendent leur ruyne par celle de c-
ste Maison.

*Intention de
la branche de
la Maison
d'Autriche
en Espagne.*

De ce que dessus & autres choses qui se pou-
roient représenter en ce sujet, appert assez de
la verité du but & intention de c-ste Maison,
& particulièrement de la branche d'Espagne,
à se rendre absoluë dans l'Allemagne, pour
peu à peu paruenir à la Monarchie: car quand
mesmes les Indes seroient espuisées, ou qu'ils
les auroient

1626_049.jpg



1626_737.jpg

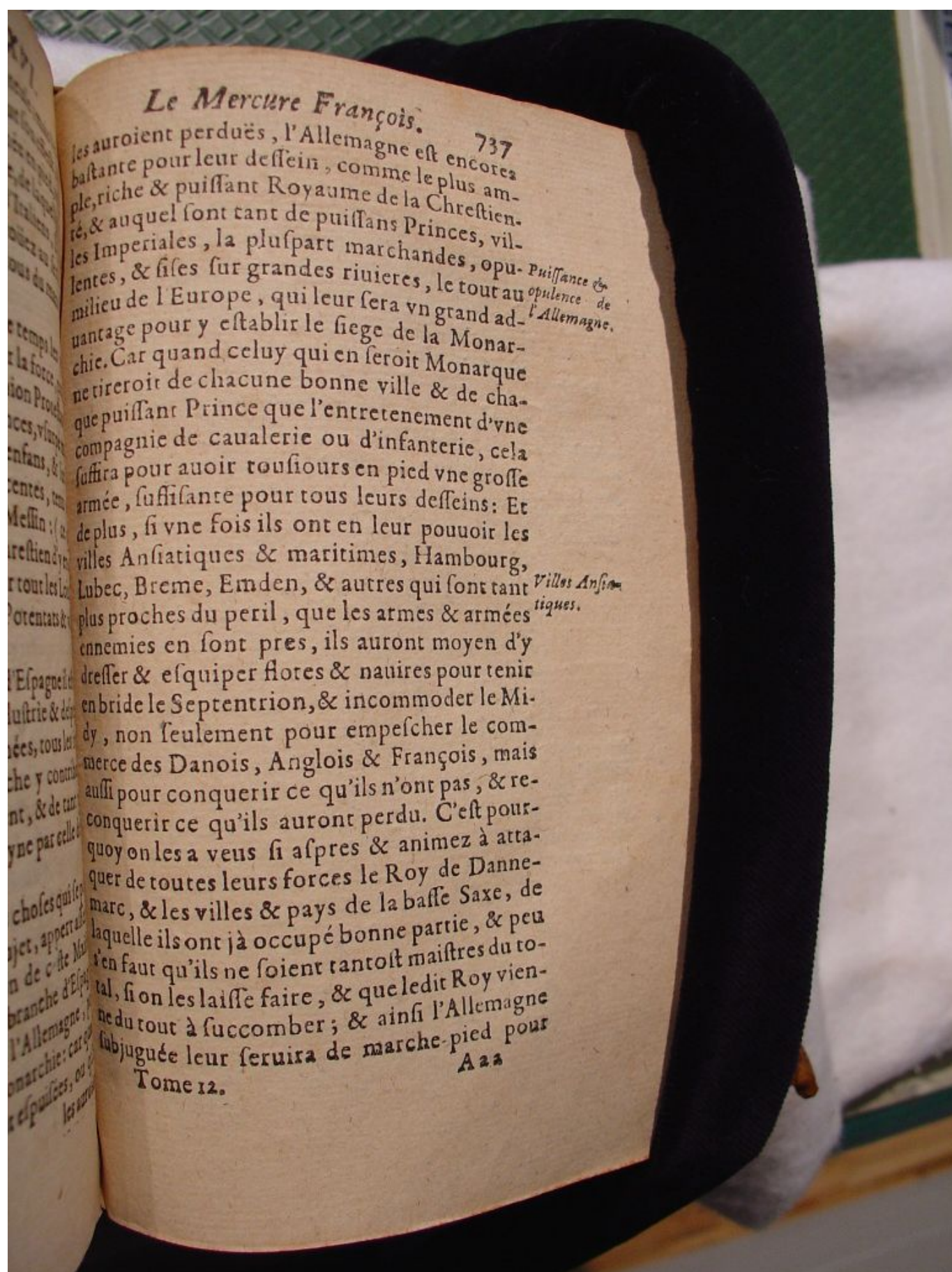


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan